



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

Cinquième séance du quatrième mandat, 23 mai 2018 à 19 heures
Salle Yves Fricker, Uni Dufour

Procès-verbal (approuvé)

Présents

Romain Boillat, président
Yasmine Atlas
Mahdia Benkhoucha
Pierre Cosson
Michelle Cottier
Mathieu Crettenand
Andreas Dettwiler
Éric Eigenmann
Mathilde Fontanet
Nicolas Fornerod
Romain Gauthier
Roy Gava
Stéphanie Girardclos
Nicolas Gisin
Didier Grandjean
Oliver Hartley
Yvan Jeanneret
Jérémy Lucchetti
Jean-Daniel Macchi
Olivier Maulini
Sébastien Müller
Michele Pellizzari
Didier Picard
Noé Rouget
Margaux Saudan
Daniela Sauge
Pascal Sciarini
Nicolas Tamayo Lopez
Leonard Truscello.

Rectorat

Yves Flueckiger, recteur
Denis Hochstrasser, vice-recteur
Didier Raboud, secrétaire général adjoint
Jacques De Werra, vice-recteur.

Secrétaire

Sophie Desjacques Carnegie.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Excusé-e-s et invité-e-s:

Excusé-e-s:

Anton Alexeev
Sophie Brandon
Léo Buehler
Bernard Cerutti
Julien Chanal
Blaise Dupuis
Ruth Durrer
Eva Fernandez Guzman
Marine Girardin
Irène Hermann Palmieri
Elisa Liotta
Anais Maroonian
Mary O'Sullivan
Gaviota Villamil
Valeria Wagner

Stéphane Berthet, secrétaire général
Micheline Louis-Courvoisier, vice-rectrice
Michel Oris, vice-recteur
Jean-Marc Triscone, vice-recteur.

Invitées :

Mmes Anuka Schubert, présidente CGTF, Nouchka Barral, secrétaire CGTF et Mme Alexia Bonelli, prochaine secrétaire de la CGTF.

1.2. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé.

1.3. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2018

Approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le président salue la présence de Mme Mahdia Benkhoucha et de M. Nicolas Fornerod, deux représentants du CCER qui sont applaudis par l'Assemblée.

3. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

Le président passe la parole au recteur pour ses communications.

Le recteur informe qu'il a nommé Mme Brigitte Gaillot, en remplacement de M. Michel Oris, dès le 1^{er} août 2018. Elle reprendra les dicastères du vice-recteur sortant. L'annonce sera faite à la communauté universitaire et à la presse.

Le recteur a participé à la LEUR, cette année à Edinbourg. La discussion a porté sur le réseau des universités européennes et de la possibilité de délivrer un titre européen unique. 3 universités européennes, de pays de différents, pourraient délivrer un titre unique. Les universités de la Sorbonne, Heidelberg et Varsovie ont lancé la 1^{ère} initiative. Les universités suisses sont malheureusement exclues du projet.

Il a participé, à Berne, à la première réunion de « Movetia » qui s'occupe de la mobilité des étudiants.

<https://www.movetia.ch/fr/programmes/programme-suisse-pour-erasmus/degre-tertiaire/mobilite-europeenne-dans-la-formation-tertiaire/>.

Erasmus + n'ayant pas été évoqué, le recteur est intervenu car le fait que la Suisse soit écartée du programme Erasmus pose un problème majeur. Des politiques étaient présents et le recteur a reçu des garanties que des financements seraient trouvés afin que la Suisse puisse participer aux programmes européens. Il espère que cela ne se fera pas au détriment des subventions de recherche.

Des négociations avec des éditeurs européens sont en cours avec le recteur de l'UNIZH. En France, en Suède, aux Pays-Bas, les négociations avec « Springer » ont été formellement rompues. Une forte pression est mise sur les éditeurs. Le recteur rappelle que 35 millions par année sont dépensés par les bibliothèques pour les abonnements aux différentes revues.

Il mentionne encore la venue de M. Guterres, secrétaire général des Nations Unies, à l'UNIGE pour une conférence animée par des étudiants.

Enfin, une réunion avec SwissUniversities aura lieu au Tessin pour traiter, entre autres choses, de la politique de la relève et des programmes doctoraux mis en place à l'université. Il lance un appel pour avoir des représentants de différentes disciplines pour participer à cette séance qui devrait avoir lieu en juillet.

Le président passe aux questions et demande si la question au rectorat a une réponse.

Existe-t-il une raison scientifique ou autre qui justifierait la différence du taux d'encadrement (ratio corps enseignantEs/étudiantEs) conseillé entre les disciplines?

Le bureau de l'Assemblée a reçu cette question de l'Assemblée participative du GSI dont il se fait le relai :

« Lors de l'Assemblée participative du GSI (AP) du 8 mars 2018, les étudiantEs du Bachelor en relations internationales du GSI (BARI) ont présenté les statistiques qui leur avait été transmises par le Rectorat relatives au taux d'encadrement des étudiants/assistants pour les facultés des sciences humaines et sociales dont le GSI. Il s'est avéré que le taux d'encadrement étudiants/assistants au GSI est défavorable à nos étudiantEs ce qui influence la qualité de l'enseignement au BARI. Les étudiantEs se sont interrogéEs sur ces chiffres et ont donc décidé de porter la question à l'attention de l'AP afin de discuter des solutions envisageables pour améliorer ce taux d'encadrement pour le BARI. La discussion a eu lieu à l'AP du 8 mars 2018 de manière plus globale et l'interrogation a porté notamment sur la différence du taux d'encadrement entre les sciences dites « dures » et les sciences humaines et sociales.

Nous portons également à votre attention la Planification stratégique des universités suisses pour 2004-2007, telle qu'adoptée par la Conférence des Recteurs des Universités Suisses le 30 janvier 2002, et qui s'intitule « Renforcement de la formation universitaire – renouvellement de l'enseignement ». A la page 3, ainsi qu'aux pages 14-16 de ladite planification des taux d'encadrement « optimaux » sont conseillés par discipline :

Extrait du rapport, p. 15 :

- 40 pour les sciences humaines et sociales, les Sciences économiques et le Droit
- 35 pour les sciences techniques
- 25 pour les sciences exactes et naturelles
- 20 pour les sciences médicales et la pharmacie

L'interrogation de l'AP a porté sur la différence du taux d'encadrement conseillé par discipline et de la justification académique/scientifique d'une telle différence qui peut aller du simple au double pour les sciences dites « dures » et les sciences humaines et sociales. Suite à un vote de principe favorable, la décision a été prise de porter une question là-dessus à l'Assemblée de l'Université.

La question, approuvée à l'unanimité lors de l'AP du 26 mai 2018(...) »

Yasmine Atlas, Romain Boillat, Olivier Maulini, Daniela Sauge, Léonard Truscello

Le recteur informe qu'une réponse écrite parviendra à l'Assemblée prochainement. La CRUS avait effectivement constaté une détérioration du taux d'encadrement en sciences humaines et établi un « ratio-cible » afin d'améliorer la situation. Il informe que les détails seront donnés dans la réponse écrite.

Le président demande s'il y a d'autres questions.

M. Fornerod informe qu'il va exercer au sein de la faculté de lettres un mandat de conseiller académique, notamment en lien avec la mobilité. Il a appris que le service des relations internationales rencontre des difficultés de fonctionnement. Il souhaiterait un point de la situation et connaître comment le service va évoluer.

Le président informe M. Fornerod de l'avantage des questions écrites qui permettent une réponse circonstanciée. Il passe la parole au recteur pour des éléments de réponse.

Le recteur explique que le service des relations internationales a été soumis à une grande pression suite au vote de la population suisse remettant en cause les accords bilatéraux. Dès 2014, il a fallu renégocier tous les accords avec les universités, une par une. Le travail a été considérable et son coût en cours d'évaluation. De plus, des dossiers numériques se développent au sein d'Erasmus. La Suisse, de son côté, développe un concept numérique incompatible avec celui de l'Europe. Cela représente des difficultés majeures. Le directeur va quitter son poste et ce sera l'occasion de repenser la totalité du service composé de 3 secteurs : le volet mobilité, celui des relations avec les organisations internationales et les partenariats stratégiques.

Le président demande où en sont les réflexions relatives à la gouvernance et la manière d'intégrer les corps constitutifs de l'Assemblée à cette réflexion.

Le recteur indique que Monsieur Jérôme Gross accompagne le rectorat dans cette réflexion afin d'élaborer des pistes. Le document permettra d'engager ensuite des discussions avec différents cercles, notamment l'Assemblée et le COST. En ce qui concerne l'Assemblée, il serait préférable de constituer un groupe intéressé par la problématique car discuter à 45 personnes semble difficile. Au mois de septembre, il y aura un retour devant l'Assemblée pour présenter les pistes élaborées après les différentes consultations. Le recteur enverra les détails au président et à la secrétaire.

M. Picard demande si le fait que la nouvelle vice-rectrice ne soit pas professeure ordinaire pose problème. Il sait qu'un processus de nomination est en cours, mais la décision appartient à la faculté.

Le recteur répond que la nomination au poste de vice-rectrice n'est pas liée au processus de nomination en cours en faculté des sciences, processus initié avant sa nomination. De plus, il signale qu'on peut être vice-rectrice sans être professeure, la LU le permet.

M. Maulini ajoute qu'on peut être recteur sans être professeur.

4. MOTION « ESPACES » : DISCUSSION ET VOTE

Le président informe que la motion du bureau présentée lors de la séance du 25 avril est retirée. Il projette la nouvelle motion présentée et passe la parole à M. Tamayo pour les dépositaires.

M. Tamayo se réfère au document envoyé aux membres et estime que l'exposé des motifs est suffisamment explicite pour passer au débat. Il mentionne que 36 associations différentes soutiennent l'initiative. Cela démontre l'importance du sujet et les attentes du corps étudiant. Par souci de transparence, il mentionne que certaines associations, signataires de la motion, ont fait part de réserves sur certains points. Le sujet étant d'importance, elles ont maintenu leur soutien malgré les divergences.

Le président souhaite procéder en 2 temps : les questions aux dépositaires et leurs réponses puis, les éventuels amendements à formuler.

M. Sciarini souhaiterait connaître la nature des réserves de certaines associations.

M. Tamayo informe que l'association des étudiants marxistes ne souhaite pas des ouvertures nocturnes à la bibliothèque afin de ne pas précariser le personnel. D'autres réserves portent sur les besoins spécifiques d'infrastructures liées au genre.

M. Gisin trouve la motion raisonnable mais l'espace étant limité, il estime que des problèmes de priorité seront à solutionner. Des arbitrages seront à mener, il pense notamment aux lieux de prière. Ils existent en dehors de l'université et donner à chaque mouvance un lieu différent lui semble discutable au vu de l'espace à disposition.

MM. Rouget et Tamayo répondent qu'il ne s'agit pas de créer un espace pour chaque religion mais permettre aux personnes qui le souhaitent de se recueillir dans un espace neutre et dédié à cet effet.

M. Grandjean ne trouve pas mentionné l'adaptation des locaux aux différents handicaps.

Le recteur répond que l'objectif est inscrit dans la COB mais que les moyens financiers ont manqué pour adapter toutes les structures aux différentes formes de handicap.

Le président passe aux propositions d'amendements.

M. Crettenand souhaite que les espaces soient adaptés aux besoins des différents corps. Il propose un amendement en ce sens.

M. Sciarini demande si cela signifie que chaque corps doit avoir sa propre cuisine,...

M. Crettenand répond que cela n'est pas nécessairement le cas. À Uni Dufour par exemple, il n'y a pas beaucoup d'étudiants mais du personnel administratif. On pourrait imaginer des lieux dédiés au PAT. Il souhaite laisser place à l'imagination et à la bonne intelligence.

Mme Sauge trouve contradictoire de vouloir, d'une part, des espaces pour que les personnes socialisent et se mélangent et de demander d'autre part, que chaque corps ait ses propres espaces.

Le président met au vote les amendements de M. Crettenand sur le 6^{ème} point de l'invite :

1^{er} amendement : « (...) *des salles avec cuisine, des vestiaires avec douches* (...) ».

Le 2^{ème} amendement de la même invite : « (...) *de manière adaptée* (...) ».

Les deux amendements sont acceptés à l'unanimité.

M. Gisin souhaite ajouter qu'aucun de ces espaces ne devra se réaliser au détriment des laboratoires de l'université.

M. Maulini a formulé l'amendement Gisin dans la dernière invite de la motion :

« (...) *à faire en sorte que les innovations planifiées ne s'opèrent pas au détriment des espaces consacrés à la recherche.* »

M. Tamayo estime que les discussions devront être menées dans chaque bâtiment. Bien entendu, la question se posera d'arbitrer entre les différents besoins, mais prioriser les besoins à priori ne lui convient pas.

Son avis est partagé par certains membres de l'Assemblée dont Mme Girardclos, MM. Muller et Crettenand.

M. Gisin maintient l'amendement tel que rédigé par M. Maulini.

Le président soumet l'amendement Gisin au vote.

À une très courte majorité de 11 voix pour, 10 contre et 7 abstentions, l'amendement est accepté.

M. Grandjean propose d'ajouter, à la 5^{ème} invite, « concernées » : « *à s'engager à ne pas mener à bout un quelconque projet destiné aux associations de l'Université sans avoir consulté celles **concernées** et l'avoir soumis à leur approbation* »,

L'amendement Grandjean est adopté à l'unanimité.

M. Macchi ne comprend pas, dans les pistes de réflexion, « *la fin des pratiques de cession à titre onéreux des espaces de l'Université tels que les cafétérias* ». Il estime que cela sera dommageable au budget de l'Université.

M. Tamayo explique que cela s'inscrit dans un changement de philosophie. L'Université souhaite-t-elle que les repas proposés aux étudiants soient « profitables » dans le sens commercial ? N'existe-t-il pas un autre modèle que celui de pure rentabilité ? C'est une piste de réflexion sur la monétarisation des espaces et la taxe indirecte payée par les étudiants sur leurs repas.

Le président demande à M. Macchi s'il souhaite proposer un amendement.

M. Macchi répond que non, le texte en question ne faisant pas partie de la motion. Il maintient toutefois qu'il est difficile, pour un prestataire, de fournir des repas sans bénéfice.

M. Sciarini estime que la rédaction de la motion pose le problème de ce qui est demandé par l'Assemblée au rectorat. Les invites sont contraignantes mais quid de l'exposé des motifs et des pistes de réflexion ?

M. Tamayo explique que la motion est rédigée sur le modèle parlementaire. L'exposé des motifs vient interpréter la motion, mais les éléments essentiels restent les invites. Quant aux pistes de réflexion, il s'agit d'indices qui doivent impérativement être analysés. Il ne s'agit pas de distribuer des repas gratuitement au sein de l'université dans un mode d'autogestion mais de questionner le modèle du prestataire de services et de la perception d'un loyer par l'Université qui contribue, de manière indirecte, au renchérissement du prix du repas.

Certains membres demandent si le vote porte sur l'intégralité du texte, exposé des motifs compris.

M. Tamayo répond par l'affirmative ; les motionnaires ne souhaitent pas retirer l'exposé des motifs de la motion.

M. Sciarini souhaite trouver un compromis et considérer que les considérants et les invites sont votés par l'Assemblée comme éléments contraignants et que l'exposé des motifs revêt un aspect moins contraignant et n'engage en rien ni l'Assemblée ni le rectorat.

M. Tamayo, au nom des motionnaires, déclare que cela est bien le cas. L'exposé des motifs mentionne des pistes de réflexion à explorer par le rectorat pour les arbitrages qui seront pris.

Le président demande si tous les aspects sont clarifiés et s'il peut procéder au vote.

La motion¹ est approuvée à l'unanimité moins un refus et une abstention.

MOTION¹ DE L'ASSEMBLÉE AU RECTORAT : ESPACES AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ

L'Assemblée de l'Université de Genève considérant :

- la discussion « Espaces au sein de l'Université » tenue lors de la séance de l'Assemblée du 6 décembre 2017 ;
- les engagements pris par le Rectorat dans le cadre de la promotion des valeurs de l'Université dans le Plan Stratégique, notamment la « Garantie d'un environnement qui favorise l'apprentissage et la réflexion critique » ;
- l'objectif n°6 du 2ème thème du Plan Stratégique de l'Université de Genève visant à « Améliorer l'expérience étudiante » ;
- l'objectif n°7 du 2ème thème du Plan Stratégique de l'Université de Genève visant à « Répondre aux besoins des publics variés et renforcer les possibilités de formation tout au long de la vie étudiante » ;
- l'objectif n°8 du 3ème thème du Plan Stratégique de l'Université de Genève visant à « Assurer des infrastructures et des conditions de travail susceptibles d'attirer des personnes du monde entier » ;
- l'objectif n°10 du 3ème thème du Plan Stratégique de l'Université de Genève visant à « Favoriser le développement de nouveaux champs de recherche » ;

Invite le Rectorat de l'Université :

- à inclure explicitement la planification spatiale de l'Université dans le Plan Stratégique en vue de satisfaire les besoins de tous les corps de celle-ci, notamment en matière de travail, de repos et de vie commune ;
- à faire un inventaire des initiatives relatives à l'aménagement d'espaces de repos pour les différents corps de l'Université ayant abouti dans les 10 dernières années ;
- à faire un inventaire des travaux, initiatives et réflexions existantes sur le sujet et de le présenter à l'Assemblée de l'Université ;
- à rechercher un lieu polyvalent permettant une liberté d'expression culturelle et des activités de socialisation et d'échange dont la gestion serait attribuée aux associations sur des principes de gestion collaborative ;
- à s'engager à ne pas mener à bout un quelconque projet destiné aux associations de l'Université sans avoir consulté celles concernées et l'avoir soumis à leur approbation ;
- à s'engager à mettre en place, dans tous les bâtiments de l'Université, des espaces de repos, des salles avec cuisine, des vestiaires avec douches, des espaces de méditation et des espaces de rencontre accessibles à tous les corps de l'Université et satisfaisant les besoins de ceux-ci de manière adaptée ;
- à prendre en compte toutes les identités de genre dans la planification des nouveaux espaces et à effectuer les adaptations nécessaires dans ce sens aux espaces existants ;
- à faire en sorte que les innovations planifiées ne s'opèrent pas au détriment des espaces consacrés à la recherche.

1 Le texte in extenso (Annexe 1)

Le président suggère de passer au rapport d'activités de la CGTF afin de pouvoir libérer les représentantes présentes. Le point sur l'anonymisation sera traité ensuite. Sans aucune opposition, il est procédé ainsi.

6. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA CGTF : DISCUSSION ET VOTE

Le président passe la parole à la présidente de la CGTF.

Mme Schubert présente le rapport reçu par les membres.

Le président remercie du rapport qu'il a trouvé de très bonne qualité. Il note le résultat négatif, salue la réorganisation des réserves demandée par l'Assemblée. Le solde positif étant très faible et, au vu de l'accroissement des demandes, il se demande si l'augmentation du nombre des étudiants arrivera à compenser. Il est inquiet pour l'avenir et se demande si une réflexion ne devrait pas être menée.

Mme Barral répond que cela est difficile à prédire. Une réflexion structurelle serait intéressante.

M. Truscello mentionne l'appel à projets et souhaite savoir comment certains projets sont choisis, certains ne semblent pas toucher le plus grand nombre comme cela devrait être le cas. Il estime que peu d'associations y participent et que la CUAE prend une bonne partie des subventions.

Mme Barral explique qu'une commission décide des projets et les valide. Aucune association n'est venue se plaindre de ne pas avoir pu présenter un projet. Souvent, la CUAE est mentionnée dans son rôle de faitière et porte les projets de petites associations. Le choix est de favoriser des projets d'envergure et fédérateurs plutôt que subventionner une multitude de petits projets éclatés.

M. Truscello déplore ce choix.

M. Eigenmann remercie les représentantes de la CGTF du travail remarquable de la commission. Il fait état de sa responsabilité de l'atelier de théâtre du département de français qui bénéficie de subventions tous les 2 ans. Le règlement de la CGTF rend parfois difficile le fonctionnement, notamment le double devis pour tout achat. Cela est très compliqué lorsque du matériel est acheté en seconde main par exemple, idem pour les droits d'auteur. Il souhaite savoir si une réflexion est engagée pour réviser le règlement.

Mme Barral explique qu'il y a le règlement et la lecture qui en est faite : Une certaine souplesse est nécessaire. À ce jour, il n'y a pas de réflexion à ce sujet. Le but des devis est de sensibiliser les personnes aux prix et de les obliger à mener une réflexion à ce sujet. La commission s'adapte selon les cas.

Le président relève que le règlement est édicté par l'Assemblée. Il indique qu'une réflexion réglementaire et une réflexion sur les ressources doivent être menées. Il demande si les membres sont d'accord que le bureau revienne avec des propositions. Sans opposition, il informe que le bureau reviendra avec des suggestions. Il soumet ensuite le rapport au vote.

Le rapport de la CGTF est adopté à l'unanimité moins une voix.

Le président remercie les représentantes de la CGTF de leur travail et les libère.

5. MOTION DE L'ASSEMBLÉE SUR L'ANONYMISATION DES EXAMENS : EXAMEN DES PROPOSITIONS DU RECTORAT

Le président se réfère à la note envoyée par la vice-rectrice Louis-Courvoisier et demande au recteur s'il souhaite prendre la parole.

Le recteur reprend les différents points du document. Il propose que le rectorat interpelle les différentes facultés afin de savoir quelle méthode se prêterait le mieux, au sein de leur faculté, à l'anonymisation afin de mettre au point une stratégie pour l'ensemble de l'université.

M. Tamayo relève que la question est sur la table depuis plusieurs années. Une motion a été votée. Est-il pertinent que le rectorat renvoie la question aux facultés ? L'anonymisation est un objectif de la COB pris par le rectorat et non par les facultés. La stratégie proposée

dans la note du rectorat repose la question de la gouvernance. La motion a été votée début décembre. Le délai entre le vote de la motion et la réponse de la vice-rectrice est de 5 mois. Ce laps de temps aurait permis de consulter les facultés et de revenir avec des éléments concrets. Ce qui n'est toujours pas le cas. Il déplore également qu'aucun délai ne soit fixé dans la réponse, laissant à penser qu'il n'existe pas d'agenda du rectorat sur la question.

Le recteur ne partage pas l'avis que rien n'a été fait. Il mentionne l'e-Assessment et les progrès réalisés dans le domaine. Pour aller plus en avant, une vision des besoins des facultés est nécessaire, le rectorat ne peut décider seul des cours qui se prêtent à ce système.

Mme Girardclos se réfère au document de la vice-rectrice. Les facultés devraient se déterminer sur les examens susceptibles d'être anonymes. Elle demande si ce sont les facultés qui doivent également choisir la méthode d'anonymisation. Enfin, doivent-elles également estimer le coût des différentes méthodes ?

Le recteur explique que les facultés devraient dire le nombre d'étudiants et d'examen qui pourraient être touchés par un tel dispositif. C'est ensuite au rectorat de décider de la méthode par rapport aux coûts occasionnés. La responsabilité du rectorat est de s'engager dans un processus qui pourra être implémenté et financé. S'engager sans connaître l'implication financière ne serait pas très responsable.

Mme Girardclos souhaiterait ne pas laisser aux secrétariats la charge d'entrer les notes dans le système. Le postulat selon lequel les enseignants auraient un biais et les secrétariats non, ne lui convient pas. De plus, le contrôle de la note par l'enseignant doit être maintenu. Il arrive qu'un étudiant vienne voir l'enseignant et demande des explications pour une note qui ne lui semble pas refléter la qualité de son examen. Le professeur doit pouvoir vérifier, les erreurs de retransmission existent, elle en a été témoin. Elle préfère la troisième solution proposée, celle de l'étiquette à scanner. Cette méthode lui apparaît sécurisée et à même d'éviter toute manipulation possible. Les deux autres possibilités laissent place à l'erreur et, à une possible corruption.

Le recteur prend acte. Il souhaite revenir devant l'Assemblée avec un projet chiffré afin que tous les éléments soient posés pour décider. Cela pourrait aller assez vite. Il mentionne qu'il ne souhaite pas de systèmes différents dans chaque faculté mais une solution unique qui s'applique de partout.

Le président partage la préférence de l'option de « l'étiquette à scanner ». Il demande aux membres s'ils partagent cet avis.

M. Cosson n'est pas favorable, à ce stade, de sélectionner une option sans avoir une idée du coût de chacune. Il manque des éléments.

Mme Fontanet mentionne que la double correction est certes un gage d'impartialité. Elle relève toutefois que si les deux correcteurs ont un lien hiérarchique, il y a un risque de perte d'impartialité. Fréquemment, les corrections sont le fait de l'assistant et du professeur. Parler d'impartialité dans ce contexte est discutable.

Le recteur partage cet avis pour l'avoir vécu. Cela dépend des contextes mais la double correction n'est pas le système le plus parfait. Dans tous les cas, la double correction ne doit pas être un prétexte à refuser l'anonymisation.

M. Grandjean souhaite savoir si les facultés devront répondre sur le principe de l'anonymisation ou sur les modalités.

Le recteur souhaite connaître, sur la base du document, quels seraient les examens qui répondent aux critères de l'anonymisation. Ensuite, évaluer le coût et le temps administratif impliqués par les différentes solutions ainsi que le délai dans la remise des notes aux étudiants.

M. Grandjean comprend donc que si un examen est anonymisable, le rectorat demandera qu'il le soit.

Le recteur souhaite demander aux facultés, par rapport aux critères de pertinence énoncés dans le document, quel serait le nombre de copies d'examen à considérer.

Le président estime que le volet financier doit bien entendu être abordé. La notion éthique doit également être considérée dans la balance. Elle devrait, à son sens, être plus problématisée dans le document de la vice-rectrice. Il s'agit d'un enjeu éthique, il est nécessaire de trouver un équilibre entre le coût et l'éthique. Enfin, il estime qu'il s'agit d'une question pratique de gouvernance intéressante. Comment le rectorat pilote-t-il le dossier ? Quel sera le rôle des facultés et du rectorat dans la recherche de solution ? Comment se feront les arbitrages ? Il souhaite intégrer ces éléments de réponse dans la problématique.

M. Tamayo demande au recteur un calendrier pour la résolution du problème.

Le président souhaite que l'Assemblée fixe le délai. Il suggère de proposer la séance de septembre comme délai raisonnable, l'Assemblée ne se réunissant pas durant l'été.

Le recteur explique que début juin, le rectorat consultera les facultés en séance du CRD. Un délai de réponse leur sera donné.

Le président prend acte du rapport. Il demande un retour sur une évaluation financière. Il souhaite également un éclaircissement du rôle de l'éthique dans le projet. Enfin, la gestion du dossier, le pilotage du rectorat et les interactions avec les facultés seront également des éléments intéressants dans une perspective de gouvernance.

M. Grandjean suggère de consulter le service juridique, une modification du type d'examen peut poser des problèmes, notamment lors de session de rattrapage.

M. Sciarini demande ce qui se passera si une faculté ou plusieurs mettent les pieds au mur et refusent d'aller de l'avant.

Le recteur répond qu'il faut essayer d'avancer ensemble. Le coût financier sera un frein mais si le rectorat le prend en charge, cela modifie la donne. Le recteur souhaite des décisions consensuelles.

Le président relève que l'arbitrage devrait prendre en considération l'aspect éthique et pas seulement financier. Le choix doit se porter sur des critères éthiques, c'est le but de ces mesures.

M. Gisin se demande combien de « problèmes » existent ; il souhaite savoir combien de problèmes seront réglés par l'investissement d'un nouveau mode d'examen.

Le président précise que le débat a déjà eu lieu en Assemblée lors du vote de la motion. L'anonymisation est un objectif de la COB et a fait l'objet d'une recommandation du Comité d'éthique et de déontologie.

Le recteur répond que le nombre de cas, la partialité, sont difficiles à mesurer. Certains examens font l'objet d'un degré d'appréciation important et il s'agit de déterminer quelles mesures protègent les étudiants des biais de jugement.

Le président ajoute que le fait que la partialité puisse exister, même pour un cas, suffit à se poser la question et à résoudre le problème. Les notions d'égalité de traitement et d'égalité des chances sont importantes, c'est tout le sens de ce débat et de la recommandation du comité d'éthique et de déontologie. Le coût est certes important, mais le point central de ce débat reste éthique et il ne faut pas l'oublier.

Mme Girardclos, à propos des discussions entre le rectorat et les facultés, suggère dans le même temps d'améliorer la qualité administrative autour des notes. Les deux mesures combinées seront appréciées et d'un point de vue stratégique, consensuelles.

M. Maulini mentionne qu'un courant de recherche en éducation porte sur les biais évaluatifs et que cet objet est bien documenté. Ensuite, l'enjeu n'est pas de résoudre des problèmes, mais d'interdire le soupçon. L'époque est telle que le soupçon doit être interdit à chaque fois que cela est possible.

Mme Cottier relève deux aspects dans la discussion. D'une part, la communication avec les facultés. Il est nécessaire de leur exposer les études en sciences de l'éducation sur les biais ainsi que la portée éthique. D'autre part, en faculté de droit, il existe de nombreux risques de biais et certains professeurs se posent la question de savoir s'ils sont réellement capables de faire abstraction du nom d'une personne, notamment de celui d'une famille genevoise de juriste par exemple.

Le président remercie de ces remarques et passe à la suite de l'ordre du jour. Il cède la parole au recteur.

7. RENOUELEMENT DU MANDAT DU RECTEUR :

Le président cède la parole au recteur en spécifiant que la discussion aura lieu lors de la prochaine séance.

7.1. DÉCLARATION DE CANDIDATURE DU RECTEUR

Le recteur explique que son intention de demander le renouvellement de son mandat se fonde sur 3 points majeurs. Le premier qu'il mentionne sont les relations entre l'UNIGE et la cité se sont développées et renforcées et qu'il souhaite, avec son équipe, continuer cette relation forte. Il mentionne la conférence du secrétaire général de l'ONU comme symbole de cette relation, de la confiance envers l'institution par les organisations internationales. Cela est également le cas avec SwissUniversities, Movetia, engagement pris lors du premier mandat de s'impliquer au niveau fédéral. Le deuxième point, est l'innovation concrétisé par plusieurs éléments, en particulier le master en développement durable avec la Chine, le doctorat professionnel. Enfin, l'université doit être exemplaire et le dernier Dies a parlé de courage. Le rectorat a souhaité ouvrir les yeux sur les défaillances et lancer une campagne contre le harcèlement, mettre en place un groupe de confiance, signer la Charte de la diversité. Le Dies 2018 sera consacré à l'engagement.

Il informe avoir reçu des demandes pour rencontrer et discuter avec des représentants de l'Assemblée. Il a été contacté par les professeurs qu'il rencontrera durant une demi-journée. La CUAE l'a également contacté. Il est à disposition des autres groupes s'ils le souhaitent.

Le président remercie le recteur et passe au point suivant.

7.2. PROPOSITION DU BUREAU SUR LA PROCÉDURE DE RENOUELEMENT : DISCUSSION ET VOTE

Le président informe que le bureau a décidé d'une procédure qu'il soumet à l'Assemblée pour approbation :

Le 24 mai, remarques générales sans réponse du recteur.

Le 13 juin, audition du recteur selon un ordre du jour établi sur la base de la COB et du Plan stratégique.

Si le 13 juin ne suffit pas, la séance extraordinaire pourra se poursuivre le 20 juin.

Dans l'intervalle, chaque corps est libre de rencontrer le recteur.

Les 28 et 29 juin, le COST se réunit et formulera sa recommandation conformément aux dispositions statutaires.

Le 4 juillet, forte de tous les éléments mentionnés, l'Assemblée procédera au vote afin d'envoyer au Conseil d'Etat sa décision dans les délais prévus par la LU. Il indique qu'il existe une possibilité, selon l'art. 6 du Statut, de voter par anticipation auprès du secrétariat pour les personnes qui ne pourraient être présentes le 4 juillet.

Le président demande si les membres ont des questions. La procédure est approuvée par l'Assemblée.

M. Sciarini souhaite savoir si la composition de l'équipe rectorale sera connue avant le vote du 4 juillet.

Le recteur trouve la question légitime notamment en termes de gouvernance. Il fait remarquer que la démarche actuelle veut que le recteur sollicite des personnes pour former son équipe. Il déplore que l'inverse ne soit pas possible et que des personnes ne fassent pas connaître leur intérêt et leur disponibilité à assumer une telle position. Il souhaiterait présenter une équipe constituée mais, cela empêche des candidatures possibles.

Le président fait remarquer que, plutôt que les personnes, la question du profil sera intéressante à discuter lors de la prochaine séance.

Mme Girardclos revient sur la signature de la Charte. Le symbole est important pour la communauté universitaire et permet de donner des directives et de s'y référer. Elle mentionne que, dans la lettre du recteur, sous le point « enjeux », qui traite de l'égalité et de la relève des carrières, il sera important de clarifier les règles du jeu en ce domaine pour le prochain mandat. C'est un point important pour le CCER. Il existe aujourd'hui des règles très différentes entre facultés et cela génère de l'incertitude, de l'inégalité et du stress. Il y a des disparités très importantes au niveau des nominations. Elle attend une impulsion du rectorat à ce sujet. Elle relève encore que dans le point « Égalité », le recteur a introduit le harcèlement. Elle estime que la question de l'égalité est centrale mais s'insère aussi dans la question des carrières. Le harcèlement touche la question de l'égalité mais, également celui de la souffrance au travail pas mentionnée par le recteur. Elle demandera des explications à ces sujets.

M. Tamayo remercie du renouvellement de l'engagement par rapport aux taxes étudiantes. Il regrette que la notion de l'espace ne soit pas mentionnée comme engagement au même titre que les taxes.

Le recteur relève qu'une lettre d'intention a le mérite de s'engager sur certains objets et la faiblesse d'en oublier d'autres. C'est le risque d'un tel exercice.

M. Rouget rejoint la remarque de M. Tamayo et déplore que la « maison des étudiants » oublie certains aspects sociaux de la vie estudiantine.

Le président a parcouru la lettre du recteur avec attention. Il l'a trouvée intéressante sur plusieurs aspects, notamment la mise à disposition d'une plate-forme d'immatriculation en ligne qui répond à la réflexion menée sur les émoluments. La volonté de négocier avec les éditeurs et plein d'autres points sont à saluer. Néanmoins, il a trouvé que l'auto-évaluation était absente. Il a été intéressé par les réalisations et il en félicite le recteur mais quels sont les projets non-réalisés, pour quelles raisons et comment réussir là où les objectifs n'ont pas été atteints. En s'adressant au recteur, il déclare : « *En juin, l'Assemblée sera intéressée de vous entendre sur ce point : « en quoi serez-vous un meilleur recteur qu'il y a 3 ans ? »* ».

Le président passe au divers.

8. DIVERS

Pas de divers.

Le président lève la séance et remercie les membres.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 13 juin 2018.

Annexe 1: motion « Espaces au sein de l'Université », texte intégral.



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

MOTION « ESPACES AU SEIN DE L'UNIVERSITÉ »

Point 4, séance du 23 mai 2018

Léonard Truscello, Kerly Acosta, Romain Boillat, Gaviota Villamil, Margaux Saudan, Romain

Gauthier, Noé Rouget et Nicolas Tamayo Lopez. Avec le soutien :

- *de la Conférence Universitaire des Associations Etudiantes (CUAE) ;*
 - *de l'Association des EtudiantEs en Sciences Politiques et Relations Internationales (AESPRI) ;*
- *de l'Association des Etudiants en Droit (AED) ;*
- *de l'Association des EtudiantEs en Traduction et Interprétation (AETI) ;*
- *de l'Association des EtudiantEs en Psychologie (ADEPSY) ;*
- *de l'Association des Etudiant-e-s en Sciences de l'Education (ADESE) ;*
- *de l'Association des Etudiants en Médecine de Genève (AEMG) ;*
- *de l'Association des Etudiants en Sciences (AESc) ;*
- *de l'Association des Etudiant-e-s en Théologie (AET) ;*
- *du GSEM Committee ;*
- *de l'Association des Etudiants en Lettres (AEL) ;*
- *du Graduate Institute Student Association (GISA) ;*
- *de l'Association des étudiant-e-s en grec ancien, latin et histoire ancienne (AGLAE) ;*
- *de l'Association des Etudiant-e-s de l'unité d'Espagnol (AEE) ;*
- *de l'Association des Etudiant-e-s en Logopédie (AELogo) ;*
- *de l'Association des Etudes Est-Asiatiques (AE- ESTASIA) ;*
- *de l'Association des Etudiant-e-s en Histoire Générale (AEHG) ;*
- *de l'Association des Etudiants en Russe (AERU) ;*
- *de l'Association des Etudiant-e-s en Histoire de l'Art (EKPHRASIS) ;*
- *de l'Association des Etudiants en Archéologie Classique (AEAC) ;*
- *de l'Association des Etudiant-e-s Francophones (AEF) ;*
- *du Mouvement des Etudiant(es) en Géographie (MEG) ;*
- *de l'Association des EtudiantEs en Etudes Genre (AEEG) ;*
- *du Groupement Interdisciplinaire pour une Réflexion sur l'Aménagement Futur (GIRAF) ;*
- *de l'Association des Etudiant-e-s en Sociologie (AES) ;*
- *de l'Association des Etudiant-e-s en Chimie et Biochimie (AECEB) ;*
- *de l'Association des Etudiants en Physique (AEP) ;*
- *de l'Association des Etudiants en Informatique (AEI) ;*
- *de l'Association des Etudiant-e-s Marxistes (ASEMA) ;*
- *de l'Association des Etudiants en Mathématiques (AEM) ;*
- *de l'Europe Law Students' Association Genève (ELSA) ;*
- *de l'AIIESEC Genève ;*
- *de l'Association d'Etudiant-e-s pour un Espace Autogéré (AEEA) ;*
- *du Collectif Datcha ;*
- *de Think out – Association LGBT+Friends ;*
- *de l'Association des Etudiants de TOPO (AETOPO) ;*
- *du Club Genevois de Débat ;*
- *de l'European Student Network (ESN).*

L'Assemblée de l'Université de Genève considérant :

- la discussion «Espaces au sein de l'Université» tenue lors de la séance de l'Assemblée du 6 décembre 2017 ;
- les engagements pris par le Rectorat dans le cadre de la promotion des valeurs de l'Université dans le Plan Stratégique, notamment la «Garantie d'un environnement qui favorise l'apprentissage et la réflexion critique» ;
- l'objectif n°6 du 2^{ème} thème du Plan Stratégique de l'Université de Genève visant à «Améliorer l'expérience étudiante» ;
- l'objectif n°7 du 2^{ème} thème du Plan Stratégique de l'Université de Genève visant à «Répondre aux besoins des publics variés et renforcer les possibilités de formation tout au long de la vie étudiants» ;
- l'objectif n°8 du 3^{ème} thème du Plan Stratégique de l'Université de Genève visant à «Assurer des infrastructures et des conditions de travail susceptibles d'attirer des personnes du monde entier» ;
- l'objectif n°10 du 3^{ème} thème du Plan Stratégique de l'Université de Genève visant à «Favoriser le développement de nouveaux champs de recherche» ;

invite le Rectorat de l'Université :

- à inclure explicitement la planification spatiale de l'Université dans le Plan Stratégique en vue de satisfaire les besoins de tous les corps de celle-ci, notamment en matière de travail, de repos et de vie commune ;
- à faire un inventaire des initiatives relatives à l'aménagement d'espaces de repos pour les différents corps de l'Université ayant abouti dans les 10 dernières années ;
- à faire un inventaire des travaux, initiatives et réflexions existantes sur le sujet et de le présenter à l'Assemblée de l'Université ;
- à rechercher un lieu polyvalent permettant une liberté d'expression culturelle et des activités de socialisation et d'échange dont la gestion serait attribuée aux associations sur des principes de gestion collaborative ;
- à s'engager à ne pas mener à bout un quelconque projet destiné aux associations de l'Université sans avoir consulté celles concernées et l'avoir soumis à leur approbation ;
- à s'engager à mettre en place, dans tous les bâtiments de l'Université, des espaces de repos, des salles avec cuisine, des vestiaires avec douches, des espaces de méditation et des espaces de rencontre accessibles à tous les corps de l'Université et satisfaisant les besoins de ceux-ci de manière adaptée ;
- à prendre en compte toutes les identités de genre dans la planification des nouveaux espaces et à effectuer les adaptations nécessaires dans ce sens aux espaces existants ;
- à faire en sorte que les innovations planifiées ne s'opèrent pas au détriment des espaces consacrés à la recherche.

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des différents corps,

Depuis plusieurs années déjà, la question de la gestion des espaces au sein de l'Université se pose dans les différents corps. Le nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices des infrastructures de l'Université ne cesse de croître ce qui augmente drastiquement le besoin en espaces. Pour répondre à ce besoin, l'Université a construit ou acquis de nouveaux lieux et cherche toujours à en acquérir de nouveaux. Toutefois, l'Université n'a, jusqu'à aujourd'hui, pas su répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices des infrastructures déjà existantes.

Nous ne pouvons que constater l'absence notoire d'espaces de repos, gratuits, ouverts à tous les corps ou encore l'absence d'espaces de méditation. Nous constatons également l'absence d'espaces suffisants alloués aux projets associatifs de l'Université, l'absence d'espaces suffisants alloués aux travaux de groupe ou encore l'absence d'espaces de travail pour des personnes au fonctionnement horaire différent.

Ces différents espaces semblent ne pas avoir été suffisamment considérés dans la planification spatiale de l'Université ou ne pas avoir été considérés du tout, or ces espaces de socialisation et de repos sont essentiels à créer un environnement de travail et d'étude adapté, favorisant le bien-être des membres de l'Université et l'émergence d'idées.

En entrant dans une logique de comparaison chère à notre Rectorat, nous pouvons relever que de nombreuses autres Universités ou Hautes Écoles disposent de ce type d'infrastructures et les mettent en avant, notamment l'EPFL, l'UniL, l'Université de Zurich, l'Université de Valenciennes (<https://www.univ-valenciennes.fr/un-bel-espace-de-detente-souvre-au-centre-universitaire-de-cambrai>) ou encore l'Université de Lille (<https://espacesconnectes.univ-lille3.fr/portfolio/espaces-de-convivialite-et-de-detente/>) pour n'en citer qu'une minorité. En réalité, l'Université de Genève est l'une des rares universités parmi celles de taille égale ou supérieure qui ne dispose pas, par exemple, d'un bar propre pour sa communauté.

L'absence ou l'insuffisance d'espaces de ce type entraîne des conflits entre les corps, notamment en matière de nuisances sonore lorsque des étudiant-e-s travaillent en groupe près des bureaux ou encore lorsque ces derniers-ères utilisent les espaces de repos improvisés et les microondes mis en place par le personnel de l'Université dans les couloirs. Les horaires d'accès aux infrastructures actuellement en vigueur sont restrictifs et nuisent à la productivité des personnes ne fonctionnant pas optimalement aux heures de travail dites conventionnelles.

L'absence d'espaces de méditation force les membres de la communauté universitaire à utiliser les cages d'escaliers de secours pour leurs pratiques religieuses. A cet effet, nous noterons la pétition lancée par des étudiant-e-s de l'Université en la matière (<https://www.change.org/p/université-de-genève-salle-de-méditation-à-l-unige>).

Nous estimons que cette situation a suffisamment duré et qu'il est nécessaire que la question des espaces fasse l'objet d'une réflexion institutionnelle incluse dans le Plan Stratégique en vue de favoriser le travail administratif et académique de l'ensemble des membres de la communauté universitaire et qu'en parallèle, soient prises par le rectorat des mesures à tout le moins à titre temporaire, en vue de satisfaire ces besoins immédiats.

Nous souhaitons rappeler qu'il n'appartient pas aux différents corps de l'Université de trouver et de mettre en place les solutions aux problèmes de celle-ci. C'est en priorité la tâche du Rectorat dans ses missions de gestion de l'Université. Les différents corps sont ouverts à la collaboration notamment en matière de suggestion d'idées ou de solutions, mais le travail de recherche actif et continu appartient au Rectorat et à son administration.

Parmi les pistes de réflexion que nous offrons au rectorat, nous pouvons compter :

- l'augmentation du nombre d'espaces de repos et d'échange pour les étudiants tout comme pour tous les autres corps de l'Université ;
- la fin des pratiques de cession à titre onéreux des espaces de l'Université tels que les cafétérias ;
- la recherche d'un lieu où pourra être mis en place un bar étudiant et une salle polyvalente exploitable pour les événements étudiants, le tout sous la gestion des associations organisée de manière collective ;
- l'appel aux compétences des personnes composant le Master en développement territorial en vue de la planification spatiale et le Master en Sciences de l'Environnement proposés par l'Université (par exemple en utilisant le cas de l'Université de Genève en tant qu'exercice dans le cadre de cours, dans le cadre d'une summer school, d'un sujet de mémoire ou d'une clinique pratique) ;

- la mise à libre disposition des salles de séminaire lorsqu'aucun cours n'y est donné ;
 - l'attribution d'espaces pour des projets associatifs, notamment des bureaux pour les associations
- n'en ayant pas ou des espaces de stockage dans les sous-sols des bâtiments ;
- l'élargissement des horaires des bibliothèques de manière à ce qu'elles soient accessibles de nuit ;
 - l'attribution de l'espace situé sous la cafétéria côté tram à Uni Mail à des projets associatifs ou des espaces de repos ;
 - la prise en compte des besoins étudiants dans le renouvellement des contrats des cafétérias universitaires ;
 - l'ouverture des espaces de restauration aux personnes n'étant pas client-e-s des sociétés exploitant ces espaces, qu'elles consomment un repas préparé chez elles ou acheté à l'extérieur de l'Université ;
 - l'installation d'un nombre suffisant de microondes dans tous les bâtiments de l'Université ;
 - l'installation de canapés dans tous les bâtiments de l'Université.

Bien évidemment, ces pistes ne devront pas être suivies individuellement par le Rectorat mais devront faire l'objet de consultations avec les représentants des différents corps impliqués.

En conclusion, nous pensons que le décloisonnement doit rapidement devenir un objectif du rectorat et sommes persuadés que les espaces de socialisation dépassant les clivages facultaires sont une première étape importante.

Pour toutes les raisons exposées, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des différents corps, de soutenir notre motion.

Adu/sdc/mai 18